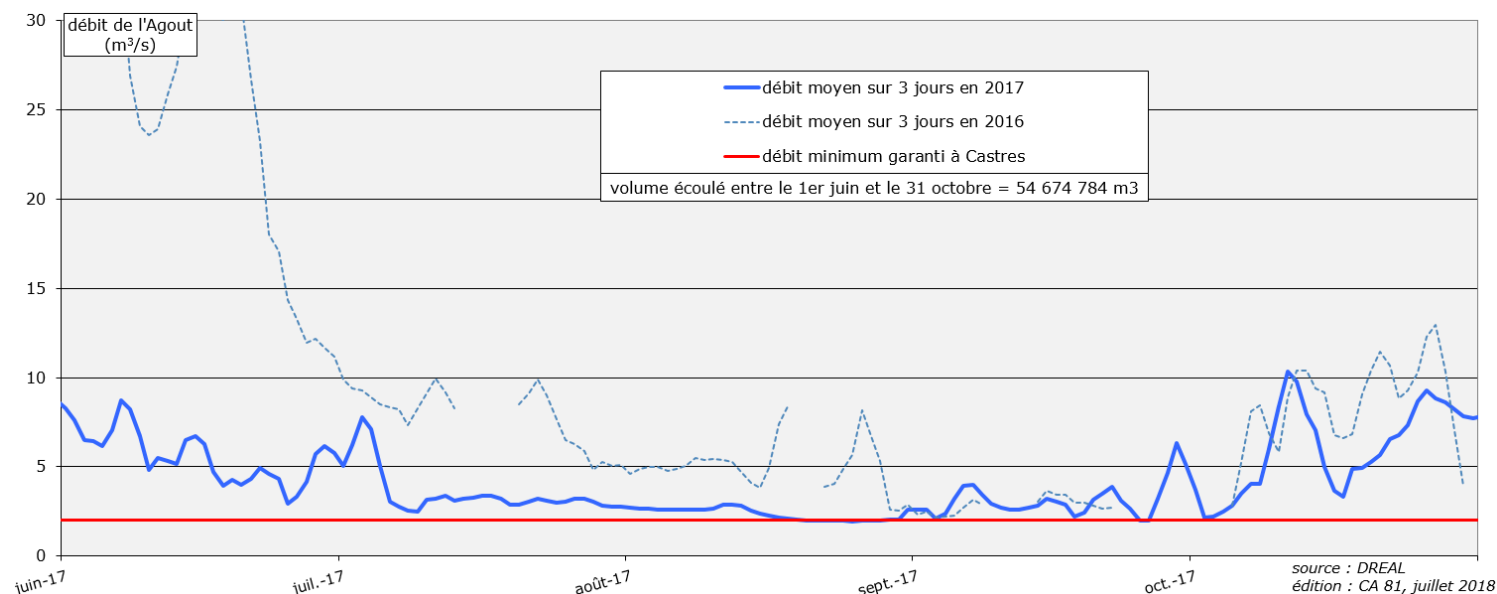


Débits moyens durant l'étiage 2017 : l'Agout à Castres



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,30 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,14hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2017

En cours d'eau et nappes connectées	5 préleveurs irrigants potentiels 120 ha potentiellement irrigués 354 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 240 090 m ³ autorisés 149 485 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
En nappes déconnectées	<i>pas de prélèvement recensé</i>

Plans d'eau : 2 plans d'eau à usage agricole sont recensés.

Volume de réserve : un volume de réserve de 30 000 m³ a été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

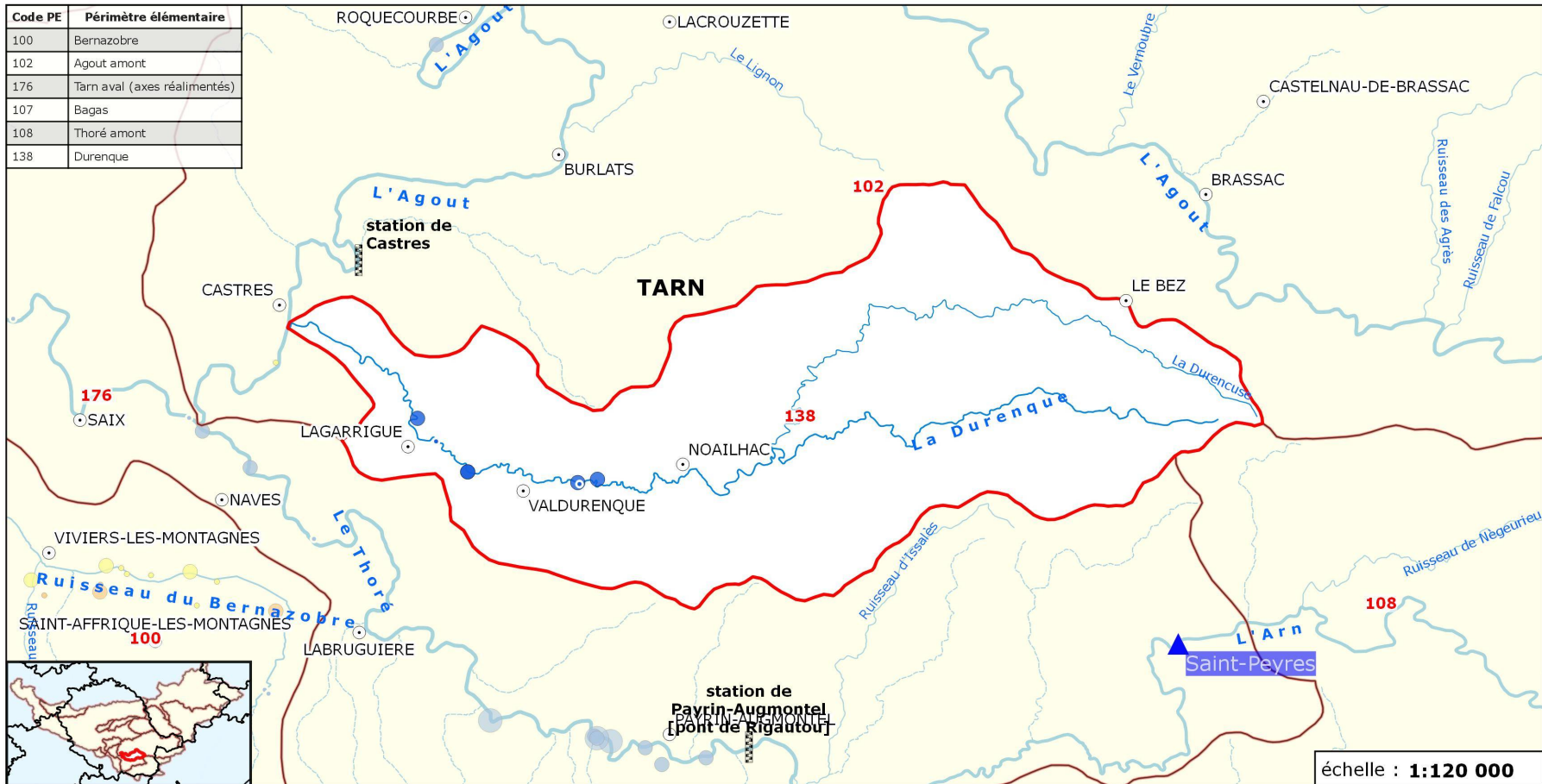
Les faits marquants

Aucun fait marquant n'a été relevé lors de la campagne 2017 sur ce périmètre élémentaire.

Il n'y a pas de station de mesure automatique des débits sur ce périmètre élémentaire, au niveau du cours d'eau de la Durenque. Les débits mesurés à Castres sur l'Agout sont par conséquent donnés à titre indicatif.

A noter que l'Agout bénéficie d'une réalimentation par la retenue de la Raviège, qui garantit un débit minimum de 2 m³/s à Castres pour des raisons de salubrité et d'assainissement de la ville.

Code PE	Périmètre élémentaire
100	Bernazobre
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
107	Bagas
108	Thoré amont
138	Durenque



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 138 - Durenque

- Légende**
- limites départementales
 - PE considéré
 - autres PE de l'OU Tarn
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - barrages de soutien d'étiage
 - stations débitmétriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :**
(volumes exprimés en m³)
- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées |
|----------------|----------------------|------------------------|
| 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 10000 |
| 10000 - 50000 | 10000 - 50000 | 10000 - 50000 |
| 50000 - 125000 | | |

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Organisme Unique du sous-bassin Tarn

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr



Ce bilan a été réalisé en août 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.